

La vice-présidence de catégorie

Les fonctions des vice-présidences de catégorie à l'intérieur du comité d'équipe sont les suivantes;

- Être responsable des dossiers de sa catégorie dans son équipe;
- Collaborer avec le ou la vice-présidence responsable aux litiges ou aux griefs, lors de l'enquête des griefs ou des litiges concernant sa catégorie;
- Peut participer au comité des relations de travail avec la coordination et la vice-présidence responsables au règlement des litiges ou des griefs dans les dossiers concernant sa catégorie;
- Assurer la mobilisation et la transmission de l'information à tous les membres de sa catégorie;
- Assurer les consultations et le vote concernant la négociation de la convention collective de sa catégorie;
- Être responsable de la bonne marche de tout dossier particulier qui peut lui être confié par le comité d'équipe;
- Participer au suivi des projets en organisation du travail.